

**Étude diagnostic sur les métiers de la gestion des aires protégées en Afrique de l'Ouest et la mise en place d'une formation de mastère spécialisé des gestionnaires**

**Rapport 2 sur la mise en place d'une formation de master spécialisé des gestionnaires des aires protégées**

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>I. CHAMP D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES ET DOMAINES DE COMPETENCES D'UN GESTIONNAIRE DES AIRES PROTEGEES</b> .....	<b>3</b>
1.1. RAPPEL DU CADRE GLOBAL DE L'ACTION DES GESTIONNAIRES DES AIRES PROTEGEES ET DOMAINES DE COMPETENCES.....	3
1.2. LES DEBOUCHES ET EMPLOIS DES GESTIONNAIRES DES AIRES PROTEGEES.....	7
<b>II. LE REFERENTIEL DE FORMATION</b> .....	<b>7</b>
2.1. LE MONTAGE INSTITUTIONNEL .....	7
2.2. L'OBJECTIF DE FORMATION .....	9
2.3. LES PUBLICS CIBLES .....	10
2.4. LE PROGRAMME DE FORMATION.....	10
2.4.1. <i>Le programme de master spécialisé 2008-2009</i> .....	10
2.4.2. <i>Le programme de master en deux années</i> .....	14
2.4.3. <i>Le coût de la formation</i> .....	17
<b>CONCLUSION GENERALE – RECOMMANDATIONS</b> .....	<b>17</b>
ANNEXE 1 : CONTENU DES ENSEIGNEMENTS DU MASTER SPECIALISE 2008-2009	
ANNEXE 2 : DETAILS DU COUT DE LA FORMATION	
ANNEXE 3 : LES TERMES DE REFERENCE	

## INTRODUCTION

Le présent document est l'aboutissement de l'étude commanditée par l'UICN et la FIBA sur le diagnostic des métiers de la gestion des aires protégées en Afrique de l'Ouest et la mise en place d'une formation de master spécialisé des gestionnaires. L'étude a pour objectifs :

1. d'élaborer un référentiel complet des métiers et compétences des acteurs de la gestion des aires protégées de la région ;
2. de faire le diagnostic de l'offre de formation de haut niveau en matière de gestion des aires protégées dans une perspective de développement des compétences des acteurs ;
3. de préciser les conditions de faisabilité d'un mastère spécialisé en gestion des aires protégées.

Elle a été conduite de mi novembre 2007 à mi mars 2008 en trois étapes :

- une première étape de cadrage qui en définit les contours ;
- une seconde étape consacrée aux métiers et aux emplois dans le domaine de la gestion des aires protégées (répertoire des métiers, élaboration des référentiels métiers, emplois ainsi que les référentiels de compétences correspondants) et à l'analyse de l'offre de formation supérieure en gestion des aires protégées en Afrique de l'Ouest ;
- une troisième étape consacrée à la construction du master en gestion des aires protégées.

Le présent rapport porte sur le projet de master en gestion des aires protégées avec en primes les références utiles de l'étape 2

## I. CHAMP D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES ET DOMAINES DE COMPETENCES D'UN GESTIONNAIRE DES AIRES PROTEGEES<sup>1</sup>

### 1.1. Rappel du cadre global de l'action des gestionnaires des aires protégées et domaines de compétences

La partie II a mis en évidence l'organisation globale des métiers, emplois et fonctions, et le champ d'activités professionnelles d'un gestionnaire des aires protégées. Celui-ci devrait pouvoir travailler en harmonie avec :

- des cadres des administrations centrales en charge des aires protégées;
- des équipes de terrain dans les aires protégées et dans les terroirs attenants, en tant que membre de ces équipes ou en tant que pilote ;
- des partenaires dans les cadres de :
  - montage de projets et de recherche de financements
  - développement de synergies avec les acteurs d'autres secteurs d'activités (tel le tourisme, la culture et les arts,...)
  - relations avec les autorités politiques et administratives locales, les ONG et autres projets

---

<sup>1</sup> Gestionnaire des aires protégées : est ici entendu au sens de la personne détentrice du diplôme de master en gestion des aires protégées

- soutien aux activités de recherche menées par les instituts de recherche et universités ;
  - réseaux d'aires protégées terrestres ou marines ;
  - Conseils régionaux de développement ;
  - Formation des agents.
- o Des décideurs des politiques économiques nationales et régionales.

Pour être efficace et faire preuve de compétences dans son métier de gestionnaires des aires protégées, il devra, au regard de son champ d'activités professionnelles, être outillé dans les grands domaines de compétences ci-après :

- o Gestion des ressources naturelles (terrestres et aquatiques) ;
- o Aménagement et gestion des aires protégées (terrestres et marines) ;
- o Planification, suivi et évaluation des projets et programmes ;
- o Management : gestion des ressources humaines, financières et logistiques, gestion des partenariats, approche participative ;
- o Communication;
- o Economie rurale ;
- o Droit des ressources naturelles et de l'environnement ;
- o Administration et droit du travail.

Ces domaines de compétences découlent des métiers et emplois liés à la gestion des aires protégées. L'encadré ci-dessous présente l'ensemble de ces métiers et emplois tels que répertoriés au cours de l'étape II de l'étude.

### **Les métiers et emplois publics de la conservation des aires protégées.**

1. Emploi de directeur national en charge des aires protégées
2. Emploi de directeur régional de l'environnement
3. Emploi de conservateur d'aire protégée
4. Emploi cadre chargé d'aménagement de l'aire protégée
5. Emploi cadre chargé de valorisation des ressources de l'aire protégée
6. Emploi cadre chargé de suivi écologique
7. Emploi cadre chargé de la périphérie de l'aire protégée
8. Emploi cadre chargé de communication et information
9. Emploi de chargé de la surveillance
10. Emploi de chef de poste
11. Emploi d'agent de poste
12. Métier d'agent comptable des parcs nationaux
13. Métier d'infirmier des parcs nationaux
14. Emploi d'éco garde/surveillant villageois

### **Les métiers et emplois privés de la valorisation des ressources des aires protégées**

#### Les métiers du secteur de la chasse

1. Métier de Concessionnaire/amodiataire de zone de chasse
2. Métier de guide de chasse
3. Métier de skinner
4. Métier de pisteur

#### Les métiers du secteur du tourisme

1. Métier d'éco guide
2. Métier de guide de tourisme
3. Emploi de cadre de tourisme

### **Les fonctions liées à la gestion des aires protégées**

1. Les ONG et associations oeuvrant dans les appuis multiformes à la gestion des aires protégées
2. Les organisations communautaires riveraines aux aires protégées (ou zones d'intérêt cynégétiques) menant des activités de chasse, pêche et/ou tourisme
3. Les organes délibérant des collectivités décentralisées (Conseils ruraux, conseils municipaux,...)

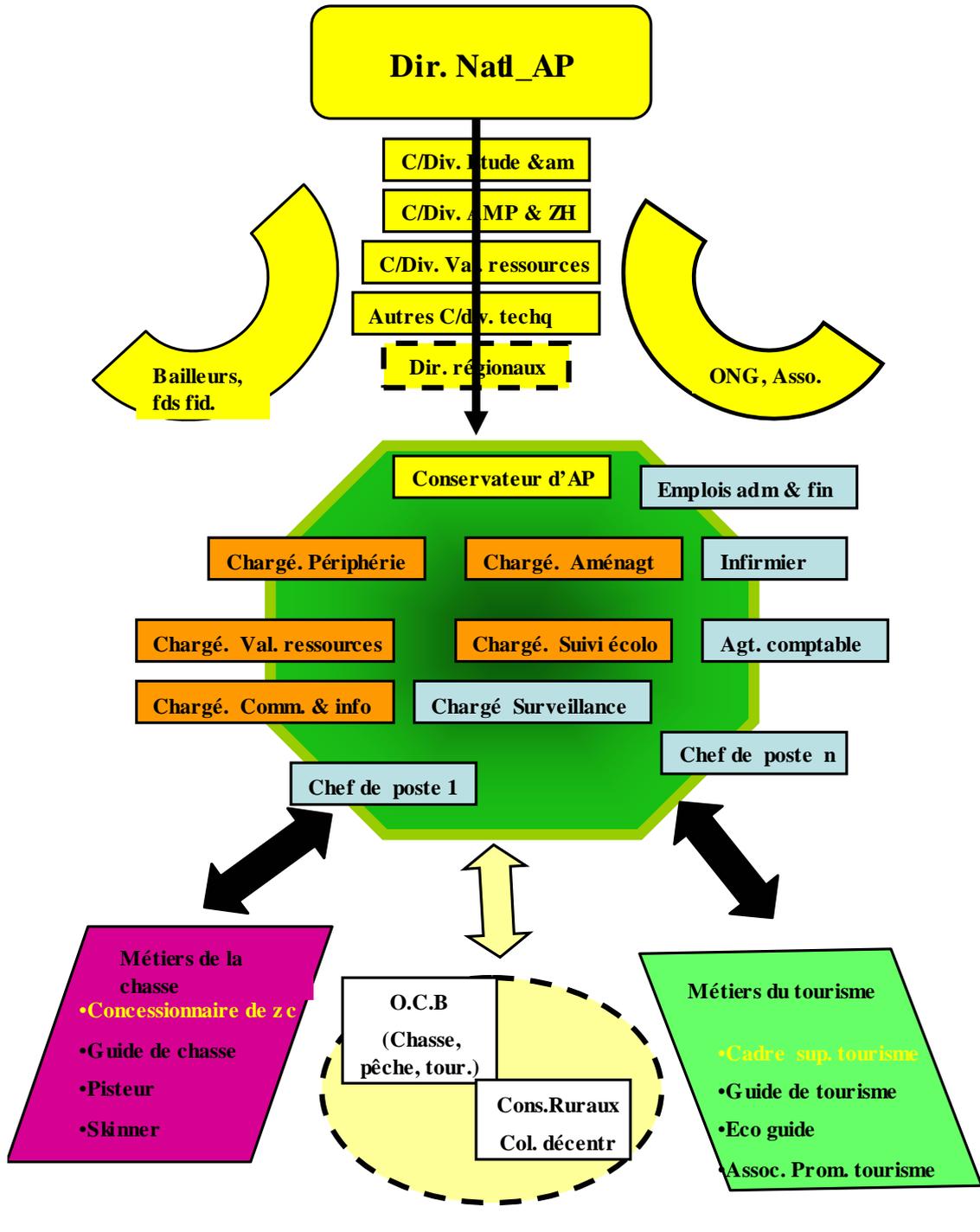
**Pour chacun de ces métiers/emplois/fonction, un référentiel d'activités professionnelles a été élaboré à partir des enquêtes terrain, ainsi que un référentiel de compétences.**

*Encadré n°1 : liste des métiers, emplois et fonctions liés à la gestion des aires protégées en Afrique de l'Ouest.*

L'étape II de l'étude a en outre permis la construction du schéma ci-après de l'organisation globale des métiers des emplois de la gestion des aires protégées en Afrique de l'Ouest avec :

- en jaune les emplois cadres de niveau master
- en orange les emplois nécessitant ou pas un niveau master en fonction de l'envergure de l'aire protégée et des enjeux de la conservation
- en bleu les emplois non cadres.

**Organisation des métiers, emplois et fonctions en gestion des aires protégées en Afrique de l'Ouest**



*Encadré n° 2 : organisation globale des métiers, emplois et fonctions liées à la gestion des aires protégées en Afrique de l'Ouest.*

## **1.2. Les débouchés et emplois des gestionnaires des aires protégées**

Les gestionnaires des aires protégées seront destinés aux débouchés et emplois ci-après :

### **Pour ceux qui optent pour une insertion/réinsertion dans les milieux professionnels**

#### *Dans les administrations publiques en charge de la gestion des aires protégées*

- des emplois cadres dans les administrations centrales en charge des aires protégées : directeur d'office ou d'agence, directeur national, directeur adjoint, chef de division/service technique dans l'administration centrale.
- emploi cadre de directeur régional et de chef de service régional chargé des aires protégées dans les régions couvrant plusieurs aires protégées.
- emplois cadres sur le terrain : celui de conservateur, et, en fonction de l'envergure de l'aire protégée, les emplois techniques de chargé d'aménagement, de suivi écologique, de valorisation, de communication/information,...

#### *Dans les structures privées intervenants dans la valorisation des aires protégées telles les concessions de zones de chasse*

- Emploi cadre de chargé d'aménagement ou de suivi écologique dans les grandes concessions

#### *Dans les organismes d'accompagnement à la mise en œuvre des politiques et stratégies de gestion des aires protégées telles les ONG, les bailleurs de fonds, les bureaux d'études,...*

- Emplois cadres de chef de projet ou de chargé de programme ou de chargé de mission
- Emplois cadres de chargé d'études dans les bureaux d'études

### **Pour ceux qui optent pour une poursuite des études doctorales**

Poursuite en doctorat en vue d'une intégration dans les entreprises en liaison avec la gestion des ressources naturelles, ou d'un recrutement dans les organismes et les établissements publics (nationaux et internationaux) axés sur la l'enseignement supérieur, la recherche environnementale, l'étude, la gestion et la valorisation des ressources naturelles et de la biodiversité,...

## **II. LE REFERENTIEL DE FORMATION**

### **2.1. Le montage institutionnel**

La formation de master en gestion des aires protégées sera portée par trois institutions qui sont :

- L'Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2IE)
- L'Université d'Abobo – Adjamé basée à Abidjan
- L'Université de Ouagadougou.

Cette préconisation résulte de l'analyse faite des offres de formation des principales institutions de formation supérieure liées à la gestion des aires protégées et du croisement de cette analyse avec les principales orientations du commanditaire de l'étude qui sont reprises dans l'encadré n°3 ci-après, de même que les institutions visitées.

Les institutions de formations qui ont été explorées peuvent être rangées en deux catégories: les universités et les grandes écoles.

○ **Les universités : (05)**

- Université de Ouagadougou (UFR/SVT) (Côte d'ivoire)
- Université d'Abidjan Cocody (Côte d'ivoire)
- Université d'Adjamé – Abobo (Côte d'ivoire)
- Université d'Abomey - Calavi de Cotonou (Bénin)
- Université Cheik Anta Diop de Dakar (Sénégal)

○ **Les grandes Ecoles : (05)**

- Ecole Forestière du Banco Abidjan (Côte d'ivoire)
- Ecole forestière de Bouaflé (Côte d'ivoire)
- Ecole nationale des Eaux et Forêt de BOBO (ENEF) (Burkina Faso)
- Ecole de Formation Continue et de Perfectionnement des Cadres de l'Institut Polytechnique de Yamoussoukro (Côte d'ivoire)
- Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Yamoussoukro (Côte d'ivoire)
- Institut International d'ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2iE-Groupe EIER-ETSHER) Burkina Faso

Les recherches sur Internet ont permis de d'apprécier l'offre de formation des deux institutions suivantes :

- Centre Régional d'Enseignement Spécialisé en Agriculture (CRESA) de Niamey, (Niger)
- Ecole Régionale post-universitaire d'Aménagement et de gestion Intégrés des Forêts et Territoires tropicaux (ERAIFT) de RDC.

L'analyse a consisté à considérer les forces et faiblesses de chaque institution de formation par rapport au projet de master en gestion des aires protégées (les programmes de formation, le personnel mobilisé, les laboratoires de recherche et autres équipements, l'existence de partenariats et de structures d'accompagnement pour aider à la gestion des stages et autres activités pédagogiques de terrain). Cette analyse est ensuite croisée avec les orientations du commanditaire de l'étude. En effet, l'UICN a demandé au consultant de partir des hypothèses suivantes pour proposer le montage du projet de formation et assurer un maximum d'efficacité:

- *« il faut bâtir sur les compétences existantes dans la sous région (sur les aires protégées terrestres et marines) de façon à éviter les doublons et réduire les coûts de mise en place du Master ;*
- *la formation doit être partagée au plus sur 3 universités et ces universités doivent, si possible, avoir déjà travaillé en réseau. A minima, elles doivent montrer un enthousiasme certain pour la mise en place du master ;*
- *Les coûts de transports entre ces universités doivent être abordables de façon à minimiser le coût global du master et donc assurer sa pérennité dans le temps.*
- *L'objectif est que le diplôme ait une visibilité internationale. Il doit, dans la mesure du possible, être ancré sur les pôles d'excellence de la sous région ».*

**Encadré n°3 :** les institutions de formation dont l'offre de formation est en rapport avec la gestion des aires protégées et qui ont fait l'objet d'investigations lors de l'étude (cf rapport d'étape II).

Bien que trois institutions aient été retenues pour être porteuses du master, sa mise en œuvre mettra à contribution les experts et personnes ressources évoluant dans les autres institutions de formation. Il en est de même en ce qui concerne les membres du réseau des experts de l'UICN.

Les fondements du montage institutionnel (2IE, Université d'Abobo-Adjamé et Université de Ouagadougou) sont les suivants :

- Mise en commun d'un projet d'école doctorale en marche à partir de l'automne 2008
- Possibilité de tenir compte de la problématique des aires terrestres protégées et des aires marines protégées
- Complémentarités des ressources humaines (enseignants chercheurs) et des ressources logistiques (laboratoires)
- Existence de structures d'accompagnement des étudiants pour les sorties d'application et les stages terrain pour les deux types d'aires protégées
- Existence d'un fichier étoffé d'experts intervenants en vacataires
- Facilité de mobilité des étudiants et des enseignants
- Limitation des coûts pédagogiques et des frais logistiques (transport des étudiants et enseignants)
- Rayonnement international du 2IE avec :
  - sa quarantaine d'années d'expérience au profit de l'Afrique du Centre et de l'Afrique de l'Ouest,
  - sa tradition d'ouverture et de partenariats en Afrique et Europe (Cas de l'université de Bergame en Italie en matière d'AP)
  - son rôle d'institution de référence en Afrique en matière d'environnement
  - L'adoption du cursus LMD, nouveau cursus universitaire international, depuis 2005

## **2.2. L'objectif de formation**

Ce master est à double finalité : une finalité recherche scientifique et une finalité professionnelle.

**Par rapport aux activités de recherche**, le master « gestion des aires protégées » s'inscrit dans un axe pluridisciplinaire qui tient compte de la diversité des aspects liés à la gestion des ressources naturelles continentales et marines dans leur globalité (intervention de facteurs du milieu, conservation de la biodiversité, fonctionnement, protection et restauration des écosystèmes, valorisation des ressources des aires protégées continentales et des aires marines protégées, aspects socio-économiques et culturels en relations avec les populations riveraines à ces entités,...).

### **Laboratoires d'adossment pour la recherche**

Pour les besoins des activités de recherche, ce master s'adosse aux laboratoires de recherche ci-après :

- Les laboratoires d'écologie, de biologie et écologie animale, de physiologie animale, de biologie et écologie végétales, de physiologie végétale, de génétique, ....qui sont des laboratoires de l'UFR/SVT de l'université de Ouagadougou ;
- Le laboratoire d'environnement et éco-santé et le laboratoire des systèmes complexes du 2IE ;

- Les laboratoires de Biologie et Amélioration des Productions Végétales (BAPV), de Biologie et Cytologie Animale (LBCA), de Physiologie Animale Pharmacologie et Phytothérapie (L3P), de Géosciences et Environnement (LGE), d'Environnement et Biologie Aquatique (LEBA) de l'université d'Abobo –Adjamé.

**Par rapport à la finalité professionnelle**, ce master permet de former des cadres ayant une vision ouverte de la gestion des aires protégées et destinés aux emplois de conception et de mise en œuvre des projets sur le terrain en :

- i- adoptant une démarche intégratrice des dimensions scientifique, technique, juridique et administrative de la gestion des aires protégées et de leur environnement dans un contexte de développement durable,
- ii-grâce à des applications sur le terrain et un projet professionnel (séjour en entreprises)
- iii-ayant un esprit d'équipe, autonomes, sachant s'adapter au changement et communiquer

### **2.3. Les publics cibles**

Ce master est ouvert aux professionnels et aux étudiants désireux de s'engager dans le métier de gestionnaire des aires protégées dans les activités de recherche et remplissant les conditions ci-dessous :

#### **Pour les étudiants**

Les étudiants titulaires d'une maîtrise ou d'un diplôme jugé équivalent dans les domaines des sciences biologiques, des sciences de la vie et de la terre, de la géographie, de la gestion des ressources naturelles et satisfaisant aux conditions d'un test de recrutement (s'il y a lieu). Les étudiants des universités partenaires sont acceptés dans le cadre de la mobilité des étudiants. La durée de la formation pour ce public est de deux années académiques.

#### **Pour les professionnels**

Les professionnels titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou ingénieur des travaux avec expérience ou maîtrise avec expérience dans les domaines ci-dessus et exerçant dans les métiers de développement rural : foresterie, de l'agriculture, de l'élevage, équipement rural... et satisfaisant aux conditions d'un test de recrutement (s'il y a lieu).

La durée de la formation est d'une année académique.

### **2.4. Le programme de formation**

Deux programmes de formation sont proposés dans le présent rapport : un programme de master spécialisé pour la rentrée académique 2008/2009 et un programme de master en deux années académiques à partir de 2009/2010.

#### **2.4.1. Le programme de master spécialisé 2008-2009**

Il s'agit d'une formation de spécialisation en une année, destiné à des professionnels et aux étudiants titulaires d'une maîtrise dans les filières indiquées plus haut. Sa réalisation permet la mise en œuvre effective de la nouvelle offre de formation, tout en permettant aux trois institutions impliquées dans la gestion de master d'apprêter comme il se doit et sur tous les plans (pédagogique, organisationnel, administratif,...) le démarrage du cycle de master à double finalité (professionnelle et recherche) en deux années.

Les données essentielles sur ce programme sont les suivantes :

1. il a une finalité professionnelle ;
2. il s'adosse autant que faire se peut, au master spécialisé en environnement déjà en place au 2IE. Cependant, tenant compte des besoins exprimés sur le terrain lors de l'étude de faisabilité et des observations du commanditaire, il importe qu'il soit assorti d'activités professionnalisantes sur le terrain ;
3. il est bâti sur une période d'une année, allant d'octobre 2008 à juillet 2009 ;
4. il comprend deux parties :
  - une première partie allant du premier octobre 2008 au 31 mars 2009, pour des cours en salle (cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques) et une sortie d'application terrain de deux semaines pour permettre aux étudiants de s'imprégner des réalités des aires protégées terrestres et des aires marines protégées ;
  - une deuxième partie allant du 1 avril au 31 juillet 2009, consacrée à un stage en entreprise et sanctionné par la rédaction d'un mémoire à soutenir devant un jury.

Le tableau ci-après présente le programme global de la formation. Le contenu des enseignements est l'objet de l'annexe 1.

<b>Partie 2</b>	<b>STAGE TERRAIN</b> pour production mémoire à soutenir devant jury	<b>Stage terrain de 3 mois (1 avril au 30 juin) avec rédaction de mémoire et soutenance</b>	364
		<b>Total stage terrain de 13 semaines</b>	<b>364</b>
<b>Temps total Master sp GAP 2008/2009</b>			<b>1066</b>
<b>1ère partie</b>		Hydrobiologie	10
		SIG appliqués aux aires protégées	40
		<b>Total Sciences de base</b>	<b>150</b>
	<b>MODULE TECHNIQUE</b> Aménagement et Gestion des aires protégées (terrestres et marines)	Aménagement et gestion des aires protégées /Méthodes et techniques d'aménagement / Plan d'aménagement des aires protégées	60
		Plan de gestion des aires protégées	30
		Connaissance et valorisation des ressources naturelles et culturelles	50
		Suivi écologique des aires protégées	20
			<b>160</b>
	<b>Droit</b>	Droit des ressources naturelles et de l'environnement	30
		Droit du travail	10
	<b>Sortie d'application de deux semaines (une sur les aires terrestres protégées et une sur les aires marines protégées)</b>	Sortie terrain pour visiter des aires protégées et s'imprégner de différents aspects de leur gestion: administration, outils et techniques d'aménagement, suivi écologique, valorisation des ressources, activités des partenaires tels les concessionnaires, les guides de chasse, la gestion des périphéries avec communautés riveraines, la gestion des zones d'intérêts cynégétiques, ...	64
	<b>Management -</b>	Management (de projet, GRH)	30
		Management de la qualité	30
		Management de l'environnement (EIES, audits environnementaux, ..)	40
	<b>Communication - information</b>	Communication - information	15
Anglais technique		30	
<b>Economie et sociologie rurale</b>	Economie de l'environnement et des ressources naturelles	20	
	Sociologie rurale	15	
		<b>204</b>	
<b>TOTAL 1ère PARTIE (1 octobre 2008 au 31 mars 2009)</b>			<b>594</b>

**Notes importantes :**

1. Ce programme de master spécialisé en gestion des aires protégées est conçu pour l'année académique 2008/2009. Il répond au souci de lancer cette formation afin de répondre aux attentes fortement exprimées par les acteurs actuels de la gestion des aires protégées et qui traduisent ainsi la pertinence de l'initiative de l'UICN et de la FIBA en matière de renforcement des capacités des acteurs des aires protégées.
2. Pour la mise en œuvre de ce programme, le ZIE – Groupe EIER-ETSHER assurera la tutelle de la formation, les intervenants des deux autres institutions partenaires venant en fonction des enseignements à dispenser.
3. Le stage de fin de cycle se déroulera en entreprise en fonction des thèmes retenus par les étudiants et la direction des études du ZIE, cette dernière assurant les contacts permanents avec l'université d'Abobo-Adjamé et celle de Ouagadougou pour l'encadrement des étudiants dans des thématiques relevant de leurs compétences.
4. Les enseignants chargés de l'encadrement des étudiants stagiaires participent à la soutenance de leurs mémoires en fin d'année.

## 2.4.2. Le programme de master en deux années

C'est le master à double finalité : finalité professionnelle et finalité recherche scientifique. Il sera mis en œuvre à partir de l'année académique 2009-2010. Il est bâti sur les règles et principes de la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI)<sup>2</sup>. Il est caractérisé par :

1. Un étalement des enseignements sur 4 semestres de 350 heures chacun, le tout sur deux années académiques ;
2. Le semestre 4 est exclusivement consacré à un stage en milieu professionnel (pour les étudiants optant pour la finalité professionnelle) et en laboratoire (pour ceux optant pour la finalité recherche scientifique). Ce stage est sanctionné par la production d'un mémoire soutenu devant un jury ;
3. En M1, un séjour des étudiants est organisé à l'université d'Abobo Adjamé pour leur permettre de s'imprégner des activités liées aux milieux aquatiques continentaux et marins (laboratoires et activités de recherche, écosystèmes, aires marines protégées,...) ;
4. Le programme proposé pourra être discuté lors d'une séance de travail entre les personnes ressources compétentes des trois institutions de formation, vu que sa mise en œuvre est prévue à partir de la rentrée académique 2009/2010 ;
5. Le récapitulatif de ce programme se présente comme ci-après. Les volumes horaires proposés par unité d'enseignement incluent les cours magistraux, les travaux dirigés, les travaux pratiques. En outre, par unité d'enseignement, une charge optimale de travail personnel de l'étudiant doit être prévu et précisé.

---

<sup>2</sup> CTI=Commission des Titres d'Ingénieur est un organisme d'évaluation et d'habilitation des formations d'ingénieurs dans le système éducatif français. Elle a comme objectif principal l'amélioration continue de ces formations, en vue d'atteindre un haut degré de la qualité de ces formations. Elle est membre de l'ENQA, l'association européenne pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur. En 2007, elle a obtenu le label du programme européen EUR – ACE (Accréditation des formations d'ingénieur en Europe).

<b>PROGRAMME GLOBAL DU MASTER EN M1 ET M2</b>			
	<b>Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)</b>	<b>Eléments constitutifs</b>	<b>Total volume horaire</b>
<b>SEMESTRE 1</b>	<b>SEMESTRE 1</b>		
	<b>Mathématique</b>	Maths appliqués	40
		Modélisation	40
	<b>Biologie et Physiologie du vivant</b>	Bio. Veg_Phy_Vég	20
		Bio. Anim_Phy_Ani	20
	<b>Microbiologie</b>	Microbio_Sols	10
		Microbio_Eaux	10
	<b>Ecologie</b>	Ecologie générale	10
		Ecologie terrestre	20
		Ecologie aquatique	20
		Hydrobiologie	10
	<b>Statistique</b>	Stat.& analyse de données	20
	<b>Informatique</b>	SIG	30
	<b>Management 1 - Gestion</b>	Management 1	60
		Gestion comptable et fin	30
<b>Anglais scientifique</b>		20	
<b>Total S1</b>		<b>360</b>	
<b>SEMESTRE 2</b>	<b>SEMESTRE 2</b>		
	<b>Projet de recherche</b>		<b>30</b>
	Management 2		45
	Système de management qualité	ISO 9001 : 2000	30
	<b>Environnement et développement durable</b>	Changement climatique et impacts	15
		Evaluation environnementale et développement durable	30
	<b>Economie et sociologie</b>	Sociologie rurale	15
		Economie rurale	15
	<b>Ecosystèmes et dynamique des populations</b>	Economie de l'environnement et des ressources naturelles	20
		Dynamique et génétique des populations	20
		Ecosystèmes forestiers	30
		Ecosystèmes littoraux	30

	Ecosystèmes marins	20	
<b>Pollution et écotoxicologie</b>	Pollution terrestre et pollution marine	20	
	Écotoxicologie	20	
<b>Total S2</b>		<b>340</b>	
<b>SEMESTRE 3</b>			
<b>SEMESTRE 3</b>	<b>Aménagement et gestion des aires protégées</b>	Aménagement et gestion des aires protégées	30
		Méthodes et techniques d'aménagement	20
		Plan d'aménagement des ap	30
		Plan de gestion des ap	30
		Valorisation des ap	20
		Suivi écologique des ap	20
	<b>Développement local et gestion des aires protégées</b>	Administration du développement local	30
		Tourisme durable et environnement	20
	Management	Management 3	30
	<b>Droit</b>	Droit de l'env. et des ress. Naturelles (drt nat, internat, mer,...)	30
		Droit du travail	10
	<b>Communication</b>	Communication-information	15
		Rédaction scientifique	15
		anglais scientifique	20
<b>Projet</b>	Projet indiv. ou de groupe	30	
<b>Total S 3</b>		<b>350</b>	
<b>SEMESTRE 4</b>			
<b>SEMESTRE 4</b>	<b>Mémoire de fin de cycle</b>	Finalité professionnelle : stage en entreprise, projet, bureau d'études, ONG, collectivité,...	350
		Finalité recherche scientifiques : stage en laboratoire	
<b>Total S 4</b>		<b>350</b>	

### **2.4.3. Le coût de la formation**

Tenant compte de l'expérience du 2IE qui est le siège de la formation, de l'organisation académique et pédagogique des enseignements et des supports logistiques mis à la disposition des étudiants, les coûts de la formation s'intègre à ceux pratiqués par cette institution et incluent en outre les coûts de voyage d'études en zone côtière à l'université d'Abobo-Adjamé. Le coût de la formation par étudiant se décompose ainsi qu'il suit, à partir d'une estimation faite sur la base d'un effectif de 25 étudiants :

1. Les frais de scolarité évalués à 2 300 000 FCFA.
2. les frais de voyage d'études en zone côtière évalués à 396 860 FCFA
3. Les frais de subsistance (pour 10 mois) des étudiants évalués à 1 085 000 FCFA, y compris une subvention moyenne de 150 000 FCFA par étudiant non Burkinabé pour les voyages aller et retour.

Le détail de ces coûts est l'objet de l'annexe n° 2.

## **CONCLUSION GENERALE – RECOMMANDATIONS**

La présente étude aura eu un certains nombre de mérites parmi lesquels :

1. Le répertoire fait sur les métiers, emplois et fonctions liés à la gestion des aires protégées : ceux pour lesquels une formation de spécialisation est indiqué, ceux avec lesquels les gestionnaires des aires protégées sont appelés à travailler tant dans les administrations publiques et privées que sur le terrain dans les aires protégées et leurs zones périphériques, et enfin ceux avec lesquels ils sont appelés à développer des actions de concertations pour favoriser des stratégies de gestion durable des ressources naturelles.
2. La nette perception sur le niveau relativement limité des pratiques de gestion des aires protégées en Afrique de l'Ouest, au plan scientifique et technique, du fait des limites intrinsèques des acteurs. Cela traduit la pertinence du projet de l'UICN et de la FIBA de mettre en place la formation de master spécialisé des gestionnaires des aires protégées.
3. Le point fait sur les principales institutions de formation supérieure touchant à la gestion des aires protégées et la proposition d'un montage institutionnel qui tiennent compte de plusieurs facteurs : la capacité à assurer une formation de haut niveau qui soit reconnue au plan international, la pertinence de leurs offres en ressources humaines, logistiques (laboratoires, matériel roulant,..), la prise en compte des problématiques terrestres et marines, la mobilité aisée des enseignants et des étudiants (pour les sorties d'application), les coûts financiers raisonnables, l'appropriation de la formation par les institutions retenues, aussi bien pour la finalité professionnelle que pour la finalité recherche scientifique.
4. La construction d'un référentiel de formation qui réponde aux préoccupations des acteurs sur le terrain. Une formation qui soit professionnalisante et permette aux sortants d'être opérationnels à leurs postes de travail, tel est le but poursuivi par cette formation de master.

5. La mise en place du master est prévue en deux étapes :

- Le démarrage d'une formation de master spécialisé, en une année académique, et pour compter d'octobre 2008. Il permet de donner vie au master et laisser par ailleurs du temps aux trois institutions de respecter les procédures administratives en vigueur chez chacune d'elle pour la mise au point d'une formation de co-diplômation tenant sur deux années et ayant la double finalité professionnelle et de recherche. Dans la même période de temps, les questions d'intérêt pédagogique seront traitées par les unités de formation et de recherche opérationnelles indiquées.
- Le démarrage de la formation de master en deux années académiques répondant aux critères de la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI) à partir de l'année académique 2009 – 2010. Au demeurant, le projet d'école doctorale auquel appartiennent les trois institutions retenues confortent et favorisent une telle démarche.

Il importe de souligner que pour la mise en œuvre du master, les personnes ressources ne relevant pas des trois institutions seront sollicitées pour apporter leurs contributions scientifiques et toutes leurs expériences à la formation.

### **Recommandations**

Au terme de cette étude, des recommandations utiles sont les suivantes.

1. Afin de garantir le succès de la mise en œuvre du master dès la rentrée académique 2008- 2009, chaque institution devrait faire le point des personnes ressources (en interne comme en externe) et des structures ressources (pour les besoins du stage de fin de cycle) et veiller à leur mobilisation effective pour les interventions souhaitées au cours de la formation. En ce qui concerne les intervenants, on veillera en particulier à valoriser les ressources du réseau des experts de l'UICN qui ont l'avantage de maîtriser la problématique de la gestion des aires protégées.
2. Les besoins en formation continue sont étendus et concernent aussi bien les cadres supérieurs que les agents d'exécution et les organisations communautaires de base. La mise en place d'une formation de master ne peut être suffisante à elle seule pour impulser un relèvement du niveau technique et scientifique de gestion des aires protégées. Il apparaît très utile de cerner au plus près ces besoins en formation. Dans cette perspective, une approche par pays est recommandable.
3. Les politiques et stratégie nationales de gestion des aires protégées dans les pays n'ont pas toujours pris en compte une composante « renforcement des capacités des acteurs » avec toute l'attention qu'elle mérite. Il importe d'en tenir vivement compte, dans la conception et la mise en œuvre des politiques et stratégies. Ces dernières induisent une concertation assez ouverte aux partenaires tels ceux du tourisme afin d'intégrer au mieux les possibilités de valorisation au plan de l'écotourisme, pour optimiser ainsi les retombées socio –économiques de l'exploitation des aires protégées et des terroirs avoisinants. Elles pourront, ces concertations bien menées, aboutir à une révision des référentiels de formation des guides de tourisme afin de les outiller au mieux dans le sens d'une promotion plus forte de l'écotourisme.

4. La finalité du renforcement des capacités des acteurs de la gestion des aires protégées est le relèvement du niveau de gestion de ces entités, dans l'intérêt des différents acteurs : les États, les communautés riveraines, les opérateurs privés, ... L'engagement de l'UICN - et de toute autre institution – pour soutenir par des bourses la formation des cadres nationaux devrait être accompagné de mesures idoines garantissant le retour des cadres formés à leurs institutions d'origine afin d'y valoriser les acquis de la formation reçue. L'UICN et les employeurs des candidats à la formation de master pourraient y veiller.

### **Documents consultés**

1. 2IE, « Coursus de la formation », 2007
2. 2IE, « Programme du master environnement », 2007
3. UFR/SVT de l'Université de Ouagadougou, « Document de présentation », février 2008-03-07
4. Université d'Abobo Adjamé, « Document de présentation », 2007
5. UCAD, Master Génie du littoral, « Programme du master gestion intégrée et développement durable du littoral », 2007

### **Sites internet consultés**

1. [www.uabobo.ci](http://www.uabobo.ci), site consulté le 21/02/08
2. [www.univ-ouaga.bf](http://www.univ-ouaga.bf), site consulté le 20/02/08
3. [www.univ-perp.fr](http://www.univ-perp.fr), site consulté le 22/02/2008 (université de Perpignan en France)
4. [www2.univ-ag.fr](http://www2.univ-ag.fr), site consulté le 22/02/08 (Université des Antilles et de la Guyanne, Master Sciences et Technologies)

### **Liste des personnes rencontrées**

1. Professeur ZOMBRE, directeur de l'UFR/SVT de l'université de Ouagadougou
2. Professeur GOURENE, Vice Recteur de l'Université d'Abobo Adjamé
3. Monsieur Philippe Girard, Conseiller Technique du DG du 2IE
4. Professeur Samuel YONKEU, enseignant en environnement à 2IE, Conseiller technique du Directeur Général du 2IE
5. Enseignants de l'Unité Thématique d'Enseignement et de Recherche en Sciences Managériales et Développement Durable (UTER/SMDD)
6. Monsieur AWI Alher Ihiya, conseiller aux enseignements, à la Direction des Etudes et des Services Académiques

# **ANNEXES**

<b>CONTENU DES ENSEIGNEMENTS DU MASTER SP GAP</b>		
<b>MODULE</b>	<b>DISCIPLINE</b>	<b>HORAIRE</b>
<b>SCIENCES ET TECHNIQUE DE BASE</b>	<p align="center"><b>Statistique et analyse de données</b></p> <p>Introduction : branches de la statistique – vocabulaire de la statistique  <u>Statistique descriptive</u> : (représentation et résumé des distributions expérimentales de dimension 1 et de dimension 2, dépendance dans les distributions expérimentales de dim 2 – corrélation – régression)  <u>Statistique multivariée</u> : (rappels de calcul matriciel - régression linéaire multiple - analyse factorielle en composantes principales – analyse factorielle des correspondances)  <u>Etudes de cas</u> : Prise en main d'un logiciel – Etude d'un cas pratique</p>	25
	<p align="center"><b>Informatique (Excel avancé)</b></p> <p>Rappel : écrire une formule et faire des graphiques  Utilisation des fonctions de Excel  Les solveurs (pour simulation de scénarii)  Les macro (automatisation de l'utilisation de Excel avec les macro)</p>	25
	<p><b>Ecologie générale</b></p> <p>Concepts et théories en écologie ; écologie numérique (structure et dynamique des communautés et de la population ; les principales problématiques contemporaines (changements climatiques, espèces envahissantes, conservation de la diversité biologique,...)</p>	10
	<p><b>Ecologie terrestre appliquée</b></p> <p>Les principaux facteurs écologiques en milieu terrestre ; les grands écosystèmes terrestres tropicaux : structure spatiale et fonctionnement dans la région ouest africaine</p>	20
	<p><b>Ecologie marine appliquée</b></p> <p>Etude des écosystèmes marins tropicaux – Techniques d'études de terrain :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ peuplements ichtyologiques</li> <li>○ ressources végétales marines</li> <li>○ facteurs influençant les écosystèmes marins</li> </ul>	20
	<p align="center"><b>Hydrobiologie</b></p> <p>Caractéristique du milieu physique – Faciès hydromorphodynamiques – Stratégie d'échantillonnage – Organisation des populations et des peuplements – Relations espèces/milieu – Les problèmes de gestion des eaux douces et des eaux marines</p>	10
	<p align="center"><b>SIG appliqués aux aires protégées</b></p> <p>Rappel sur les concepts de base des SIG et télédétection - Modélisation de l'espace géographique - Modélisation des Bases de Données Géographiques - Analyses spatiales - Approches Méthodologiques d'élaboration de projets SIG</p>	40
	<b>Total Sciences de base</b>	<b>150</b>
<b>MODULE TECHNIQUE Aménagement et Gestion des aires protégées (terrestres et marines)</b>	<p align="center"><b>Aménagement et gestion des aires protégées (ap)</b></p> <p>Origine et Histoire des ap - Typologie des AP - Politique et stratégie internationales de gestion des AP – politiques et stratégies nationales – enjeux actuels et perspectives</p> <p align="center"><b>Méthodes et techniques d'aménagement des aires protégées</b></p> <p>Principes de base et fondements de l'aménagement des atp et des AMP – instruments techniques en aménagement des AP - approche</p>	60

	institutionnelle et approche juridique – approche participative et enjeux locaux <b>Plan d'aménagement des aires protégées</b> Définition et objectifs de plans d'aménagement - Eléments constitutifs de plans d'aménagement (des aires terrestres protégées et des aires marines protégées) – démarche d'élaboration – Mise en œuvre du plan d'aménagement	
	<b>Plan de gestion des aires protégées</b> Définition et objectifs des plans de gestion – Eléments constitutifs de plans de gestion – Démarche d'élaboration – Mise en œuvre du plan de gestion – Suivi et évaluation des plans de gestion – Aspects financiers et élaboration de « business plan »	30
	<b>Connaissance et valorisation des ressources naturelles et culturelles</b> Les ressources animales et végétales de l'AP et de sa périphérie – Les ressources culturelles et touristiques – les formes de valorisation (pêches, chasse, tourisme,...) – impacts socio-économiques	50
	<b>Suivi écologique des aires protégées</b> Définitions et concepts (principes, critères, indicateurs, vérificateurs, état de référence écologique, impact écologique,...) – Les critères et indicateurs écologiques des écosystèmes terrestres et des écosystèmes aquatiques – Les techniques d'inventaires des ressources (faune terrestre, avifaune, faune aquatique) – Modalités de suivi écologique de l'habitat de la faune – Les outils de suivi écologique – Cadre institutionnel du suivi écologique (les acteurs et leurs rôles : techniciens des AP, éco-gardes, acteurs privés, populations riveraines, services partenaires, ...)	20
		<b>160</b>
<b>Droit</b>	<b>Droit des ressources naturelles et de l'environnement</b> Droit forestier national et droit de l'environnement – Les fondements et principes du droit de l'environnement – Droit international de l'environnement – Droit de la mer – Droit appliqué aux aires protégées	30
	<b>Droit du travail</b> Les fondements du droit du travail – Les conventions individuelles – Les conventions collectives – Hygiène et sécurité au travail.	10
<b>Sortie d'application de deux semaines (une sur les aires terrestres protégées et une sur les aires marines protégées)</b>	Sortie terrain pour visiter des aires protégées et s'imprégner de différents aspects de leur gestion: administration, outils et techniques d'aménagement, suivi écologique, valorisation des ressources, activités des partenaires tels les concessionnaires, les guides de chasse, la gestion des périphéries avec communautés riveraines (chasseurs, pêcheurs,...), la gestion des zones d'intérêts cynégétiques, activités de recherche sur le terrain et dans les laboratoires, ...	64
	<b>Management de la qualité</b> <u>Introduction au management de la qualité</u> : définitions et enjeux du management de la qualité <u>Principes généraux</u> du management de la qualité et <u>contexte d'évolution</u> <u>Les nouvelles orientations</u> : la norme ISO 9001 version 2000 - Les enjeux de la norme ISO - <u>L'amélioration continue</u> - <u>L'approche processus</u> - <u>Exigences du référentiel</u> <u>Management de la qualité appliquée à la gestion d'une aire protégée</u>	30
	<b>Management de l'environnement (EIES, audits environnementaux.)</b> <u>Outils d'évaluation environnementale et développement durable</u> <u>L'étude d'impact environnemental et social (EIES)</u> : principes et protégée	40

Annexe 1 : Contenu des enseignements du master spécialisé 2008-2009

	de l'eies - fondements juridiques de l'eies - méthodes et outils des eies – processus d'eies - conduite pratique de l'eies – le plan de gestion environnemental et social (pges) – mise en œuvre du pges <u>L'audit environnemental</u> : généralités sur l'audit env. – principes de base de l'audit env. - différentes étapes de audit environnemental <u>Le Système de Management de l'Environnement (SME) – La norme ISO 14001</u>	
<b>Communication - information</b>	<b>Communication – information</b> Les fondamentaux de la communication et de l'information – concepts et définition – Typologie de la communication – Différents moyens de communication et publics cibles – qualité d'une bonne communication interne et externe – Place de la communication et du marketing dans la gestion des aires protégées	15
	<b>Anglais technique</b> Consolidation et approfondissement des acquis antérieurs Développement de la maîtrise et de l'autonomie langagières Anglais de spécialité (orienté environnement et gestion des ressources naturelles)	30
<b>Economie et sociologie rurale</b>	Economie de l'environnement et des ressources naturelles  Introduction à l'économie des ressources naturelles et de l'environnement - Définitions et Fondements de l'économie de l'environnement et du développement durable - Outils de l'économie de l'environnement - Evaluation monétaire des coûts de dommages provoqués par les activités humaines ou des coûts de réparation la valorisation économique de la biodiversité et des ressources naturelles/ Application pratique aux cas concrets - Indicateurs environnementaux dans l'économie d'un pays - Les problèmes internationaux et globaux posés par la pollution ; application au changement climatique	20
	<b>Sociologie rurale</b>	15
	<b><u>Total partie I</u></b>	<b>594</b>
<b>STAGE TERRAIN pour production mémoire à soutenir devant jury</b>	<b>Stage terrain de 3 mois (1 avril au 30 juin) avec rédaction de mémoire et soutenance</b>	364
	<b>Total stage terrain de 13 semaines</b>	<b>364</b>
	<b>Volume horaire total du master</b>	

**ANNEXE 2 : Détails du coût de la formation**

**Filière de formation des MASTERS AIRES PROTEGES  
BUDGET DES ACTIVITES DE TERRAIN**

**TITRE :** voyage d'études master 2 rech.

**PERIODE :** - XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

<b>RUBRIQUES</b>	<b>UNITE</b>	<b>QTE</b>	<b>NB. (*)</b>	<b>P.U</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1 - Support pédagogique, communication, équipements divers</b>					
<b>Sous total 1</b>					
<b>2 - Perdiems et indemnités</b>					
Perdiem enseignant local / Préparation	Jour	5	2	35000	<b>350000</b>
Perdiem enseignant / Préparation	Jour	0	0	70000	<b>0</b>
Perdiem personnel local / encadrement	Jour	5	3	35000	<b>525000</b>
Perdiem personnel / Encadrement	Jour	15	2	70000	<b>2100000</b>
Indemnités élèves	Jour	15	8	5000	<b>600000</b>
Indemnités vacataire / prestataire	Jour	6	2	80000	<b>960000</b>
<b>Sous total 2</b>					
<b>3 - Transport</b>					
Location 4 X 4 SW	Jour	12	1	70000	<b>840000</b>
Frais immobilisation 4 X 4 SW	Jour	12	1	12000	<b>144000</b>
Coût de transport Bus (12 places)	Km	2	1500	300	<b>900000</b>
Frais immobilisation Bus	Jour	15	1	14000	<b>210000</b>
<b>Sous total 3</b>					
<b>4 - Hébergement</b>					
Frais d'hébergement d'élèves	Nuitée	15	8	7000	<b>840000</b>
<b>Sous total 4</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>7469000</b>

## BUDGET PREVISIONNEL DU MASTER RECHERCHE : GESTION DES AIRES PROTEGEES

DETAIL DES ACTIVITES	UNITE	QTE	PRIX UNITAIRE	MONTANT
<b>Montant, validation et lancement du master</b>				
<b>Sous total 1</b>				
<b>Aménagement et équipement des locaux</b>				
Location d'une salle de cours équipée	jours	21	35 000	735 000
Location d'une salle informatique équipée	jours	15	100 000	1 500 000
<b>Sous total 2</b>				<b>2 235 000</b>
<b>Matériel pédagogie</b>				
Documentation (polycopiés, abonnement, etc)	u	8	50 000	400 000
Fournitures de bureau (papier, transparents, etc)	u	8	25 000	200 000
divers consommables labo, entretien équipement...	Forfait			525 000
Frais de reprographie	u	12 000	50	600 000
<b>Sous total 3</b>				<b>1 725 000</b>
<b>Ressources humaines</b>				
Frais de vacation (220000 * 40 jours expert)	jours	42	220 000	9 240 000
Transport vacataires (600 000 * 6 experts)	A/R	6	600 000	3 600 000
Coordination : 1 expert,	h.mois		1 500 000	0
Coordination : 1 assistant, frais de fonctionnement	h.mois		500 000	0
<b>Sous total 4</b>				<b>12 840 000</b>
<b>Total général Scolarité</b>				<b>16 800 000</b>
<b>Frais de scolarité par étudiant (hors voyage d'études)</b>	<b>u</b>			<b>2 100 000</b>
<b>voyage d'études</b>				
Sorties académiques et voyage d'études	Forfait			7 469 000
<b>Sous total voyage d'études</b>				<b>7 469 000</b>
<b>frais de voyage d'études par étudiants</b>				<b>933 625</b>
<b>Coût TOTAL FORMATION ( scol + voy. d'études)</b>				<b>24 269 000</b>
<b>frais de formation par étudiant</b>				<b>3 033 625</b>
<b>frais de subsistance</b>				
Mémoires de fin d'études (reprographie, reliure...)	Forfait	1	75 000	75 000
Frais de stage/mémoires	mois	4	75 000	300 000
Voyage d'égudes	jours		5 000	0
Frais bourse pour les étudiants	mois	6	60 000	360 000
Frais d'assurance maladie	Forfait	1	200 000	200 000
Voyage A/R	subvient.	1	150 000	150 000
<b>frais de subsistance par étudiant</b>				<b>1 085 000</b>
<b>Cout total prise en charge des 8 étudiants</b>				<b>8 680 000</b>
<b>cout total (formation + bourses)</b>				<b>32 949 000</b>
<b>cout total (formation + bourses) par étudiant</b>				<b>4 118 625</b>
Frais de gestion administrative (15 % des opérations)				0
Imprévu 5 % du budget total				0
<b>COUT TOTAL pour 8 étudiants</b>				<b>32 949 000</b>
<b>COUT TOTAL par étudiant</b>				<b>4 118 625</b>

## BUDGET DES ACTIVITES DE TERRAIN

**TITRE :** voyage d'études

**PERIODE :** - XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

RUBRIQUES	UNITE	QTE	NB. (*)	P.U	TOTAL
<b>1 - Support pédagogique, communication, équipements divers</b>					
<b>Sous total 1</b>					
<b>2 - Perdiems et indemnités</b>					
Perdiem enseignant local / Préparation	Jour	5	2	35000	<b>350000</b>
Perdiem enseignant / Préparation	Jour	0	0	70000	<b>0</b>
Perdiem personnel local / encadrement	Jour	5	3	35000	<b>525000</b>
Perdiem personnel / Encadrement	Jour	15	2	70000	<b>2100000</b>
Indemnités élèves	Jour	15	25	5000	<b>1875000</b>
Indemnités vacataire / prestataire	Jour	6	2	80000	<b>960000</b>
<b>Sous total 2</b>					<b>4850000</b>
<b>3 - Transport</b>					
Location 4 X 4 SW	Jour	12	1	70000	<b>840000</b>
Frais immobilisation 4 X 4 SW	Jour	12	1	12000	<b>144000</b>
Coût de transport Bus (30 places)	Km	2	1500	400	<b>1200000</b>
Frais immobilisation Bus	Jour	15	1	17500	<b>262500</b>
<b>Sous total 3</b>					<b>2446500</b>
<b>4 - Hébergement</b>					
Frais d'hébergement d'élèves	Nuitée	15	25	7000	<b>2625000</b>
<b>Sous total 4</b>					<b>2625000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>9921500</b>

## BUDGET PREVISIONNEL DU MASTER SPECIALISE : GESTION DES AIRES PROTEGEES

DETAIL DES ACTIVITES	UNITE	QTE	PRIX UNITAIRE	MONTANT
<b>Montant, validation et lancement du master</b>				
<b>Sous total 1</b>				
<b>Aménagement et équipement des locaux</b>				
Location d'une salle de cours équipée	jours	144	35 000	5 040 000
Location d'une salle informatique équipée	jours	15	100 000	1 500 000
<b>Sous total 2</b>				<b>6 540 000</b>
<b>Matériel pédagogie</b>				
Documentation (Polycopiés, abonnement, etc)	u	25	50 000	1 250 000
Fournitures de bureau (papier, transparents, etc)	u	25	25 000	625 000
divers consommables labo, entretien équipement...	Forfait			885 000
Frais de reprographie	u	54 000	50	2 700 000
<b>Sous total 3</b>				<b>5 460 000</b>
<b>Ressources humaines</b>				
Frais de vacation (120000 * 250 jours expert)	jours	250	120 000	30 000 000
Transport vacataires (600 000 * 15 experts)	A/R	15	600 000	9 000 000
Coordination : 1 expert,	h.mois	3	1 500 000	4 500 000
Coordination : 1 assistant, frais de fonctionnement	h.mois	4	500 000	2 000 000
<b>Sous total 4</b>				<b>45 500 000</b>
<b>Total général Scolarité</b>				<b>57 500 000</b>
<b>Frais de scolarité par étudiant (hors voyage d'études)</b>	<b>u</b>			<b>2 300 000</b>
<b>voyage d'études</b>				
Sorties académiques et voyage d'études	Forfait			9 921 500
<b>Sous total 4: voyage d'études</b>				<b>9 921 500</b>
<b>frais de voyage d'études par étudiants</b>				<b>396 860</b>
<b>Coût TOTAL FORMATION ( scol + voy. d'études)</b>				<b>67 421 500</b>
<b>frais de formation par étudiant</b>				<b>2 696 860</b>
<b>frais de subsistance</b>				
Mémoires de fin d'études (reprographie, reliure...)	Forfait	1	75 000	75 000
Frais de stage/mémoires	mois	4	75 000	300 000
Voyage d'études	jours		5 000	0
Frais bourse pour les étudiants	mois	6	60 000	360 000
Frais d'assurance maladie	Forfait	1	200 000	200 000
Voyage A/R	Subvent.	1	150 000	150 000
<b>frais de subsistance par étudiant</b>				<b>1 085 000</b>
<b>Cout total prise en charge des 25 étudiants</b>				<b>27 125 000</b>
<b>cout total (formation + bourses)</b>				<b>94 546 500</b>
<b>cout total (formation + bourses) par étudiant</b>				<b>3 781 860</b>
Frais de gestion administrative (15 % des opérations)				0
Imprévu 5 % du budget total				0
<b>COUT TOTAL pour 25 étudiants</b>				<b>94 546 500</b>
<b>COUT TOTAL par étudiant</b>				<b>3 781 860</b>

## BUDGET GENERAL

	MASTER PRO			TOTAL LICENCE	MASTER RECHERCHE			TOTAL LICENCE	TOTAL GENERAL
	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3		ANNEE1	ANNEE2	ANNEE3		
NOMBRE ETUDIANT	25	25	25	75	0	8	8	16	91
coût unitaire Scolarité	2 300 000	2 300 000	2 300 000		2 100 000	2 100 000	2 100 000		
coût unitaire Voyage d'études	396 860	396 860	396 860		933 625	933 625	933 625		
coût unitaire Bourses et diverses indemnité	1 085 000	1 085 000	1 085 000		1 085 000	1 085 000	1 085 000		
<b>Scolarité</b>	<b>57 500 000</b>	<b>57 500 000</b>	<b>57 500 000</b>	<b>172 500 000</b>	0	16 800 000	16 800 000	<b>33600000</b>	<b>206 100 000</b>
<b>voyage d'études</b>	<b>9 921 500</b>	<b>9 921 500</b>	<b>9 921 500</b>	<b>29 764 500</b>	0	7 469 000	7 469 000	<b>14938000</b>	<b>44 702 500</b>
<b>Bourses et divers indemnité</b>	<b>27 125 000</b>	<b>27 125 000</b>	<b>27 125 000</b>	<b>81 375 000</b>	0	8 680 000	8 680 000	<b>17360000</b>	<b>98 735 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>94 546 500</b>	<b>94 546 500</b>	<b>94 546 500</b>	<b>283 639 500</b>	<b>0</b>	<b>32 949 000</b>	<b>32 949 000</b>	<b>65 898 000</b>	<b>349 537 500</b>
Frais de gestion administrative	14 181 975	14 181 975	14 181 975	42 545 925	0	4 942 350	4 942 350	9 884 700	52 430 625
Imprévu	4 727 325	4 727 325	4 727 325	14 181 975	0	1 647 450	1 647 450	3 294 900	17 476 875
<b>TOTAL ( GEST+IMP)</b>	<b>18 909 300</b>	<b>18 909 300</b>	<b>18 909 300</b>	<b>56 727 900</b>	<b>0</b>	<b>6 589 800</b>	<b>6 589 800</b>	<b>13 179 600</b>	<b>69 907 500</b>
<b>BUDGET GENERAL</b>	<b>113 455 800</b>	<b>113 455 800</b>	<b>113 455 800</b>	<b>340 367 400</b>	<b>0</b>	<b>39 538 800</b>	<b>39 538 800</b>	<b>79 077 600</b>	<b>419 445 000</b>

## **TERMES DE REFERENCE D'UNE ETUDE DIAGNOSTIC SUR LES METIERS DE LA GESTION DES AIRES PROTEGEES EN AFRIQUE DE L'OUEST ET LA MISE EN PLACE D'UN MASTERE DE FORMATION DES GESTIONNAIRES**

### **I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

La préservation de l'environnement et singulièrement la gestion durable des ressources naturelles figure en bonne place dans les politiques et stratégies mises en œuvre par bon nombre de pays africains face au phénomène de pauvreté auquel les Etats et les populations sont confrontées.

Dans cette optique, la gestion des aires protégées en particulier se retrouve au cœur d'enjeux multiples économiques, sociaux, culturels, touristiques, juridiques et bien entendu écologiques.

Les aires protégées sont définies comme *“une portion de terre, de milieu aquatique ou de milieu marin, géographiquement délimitée, vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, aux ressources naturelles et culturelles associées; pour ces fins, cet espace géographique doit être légalement désigné, réglementé et administré par des moyens efficaces, juridiques ou autres”*.(UICN, 1994). Une aire protégée vise d'abord l'atteinte d'objectifs de conservation des espèces et de leur variabilité génétique, et donc en premier lieu le maintien des processus naturels et des écosystèmes qui entretiennent la vie. L'UICN définit 6 catégories d'aires naturelles protégées. Le numéro assigné à une catégorie ne reflète pas son importance mais plutôt le type d'utilisation auquel il est assujetti. Ces catégories sont :

- Catégorie Ia. Réserve naturelle intégrale: Aire protégée, administrée principalement aux fins d'étude scientifique.
- Catégorie Ib. Zone de nature sauvage: Aire protégée, administrée principalement aux fins de protection des ressources sauvages.
- Catégorie II Parc national: Aire protégée, administrée principalement dans le but de préserver les écosystèmes et aux fins de récréation.
- Catégorie III Monument naturel / élément naturel marquant: Aire protégée, administrée principalement dans le but de préserver des éléments naturels spécifiques.
- Catégorie IV Aire gérée pour l'habitat et les espèces: Aire protégée, administrée principalement aux fins de conservation, avec intervention en ce qui concerne la gestion.
- Catégorie V : Paysage terrestre ou marin protégé: Aire protégée, administrée principalement dans le but d'assurer la conservation de paysages terrestres ou marins et aux fins récréatives
- Catégorie VI: Aire protégée de ressources naturelles gérées: Aire protégée, administrée principalement aux fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels.

Parce qu'elles sont à la fois au cœur des enjeux ci-dessus cités et l'objet de menaces multiples (pressions humaines pour recherche de terres agricoles, chasse, braconnage, sur exploitation des ressources ligneuses, feu de brousse, envahissement par le bétail domestique, orpaillage...), ces aires protégées, qui constituent l'essentiel des derniers réservoirs de ressources forestières d'Afrique subsaharienne, polarisent ces dernières années l'attention des pouvoirs publics nationaux et de leurs partenaires internationaux et locaux.

Parmi ces nombreux partenaires, figure l'Union Mondiale pour la Nature (UICN) dont le programme 2005 - 2008 en Afrique de l'Ouest, adopté lors du troisième Congrès mondial de la nature, tenu à Bangkok en Thaïlande en novembre 2004, repose sur cinq objectifs ambitieux:

- La restauration et la gestion durable des milieux naturels critiques de l'Afrique de l'Ouest à travers l'application des principes de l'approche écosystémique ;
- Une meilleure prise en compte de la valeur des ressources naturelles dans les programmes de développement et de lutte contre la pauvreté ;
- L'amélioration des modes de gouvernance décentralisée des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest ;
- L'Appui à la coopération régionale et à la mise en oeuvre des engagements environnementaux panafricains et internationaux ;
- la mise en oeuvre efficace du programme de l'UICN en Afrique de l'Ouest.

Dans le cadre de ce programme, le Bureau Régional de l'UICN pour l'Afrique de l'Ouest (BRAO)<sup>3</sup> assure la maîtrise d'œuvre d'un projet d'appui à l'amélioration des conditions de gestion des aires protégées en Afrique de l'Ouest avec le soutien financier du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM). L'objectif principal de ce projet est de rendre opérationnel un système d'évaluation et d'amélioration de l'efficacité de la gestion des aires protégées. Il se décline en cinq objectifs spécifiques :

- i- Les outils et les compétences en matière d'évaluation sont développés
- ii- Un échantillon d'aires protégées de la région est évalué
- iii- Des solutions appropriées sont apportées
- iv- Des capacités de gestion sont renforcées
- v- Les expériences sont capitalisées.

L'objectif spécifique n°4 tire son importance de la place stratégique qu'occupe la formation pour la responsabilisation des acteurs dans l'accomplissement et l'exécution de leurs tâches. Les initiatives de gestion des aires protégées, développées ici et là avec plus ou moins de succès, ont souvent fait appel à de multiples arrangements institutionnels et de nombreuses parties prenantes dont les capacités réelles sont loin de traduire un quelconque professionnalisme. Qu'il s'agisse en effet des personnels des services étatiques (Eaux et Forêts, agronomes, zootechniciens, cadres du génie rural, hydraulique,...), des structures de concertation et d'action de type comités de gestion, des ONG, des populations riveraines aux aires protégées et à leurs zones tampon, leurs capacités contributive à une gestion efficace des espaces naturels s'en trouvent limitées pour diverses raisons et à des degrés divers en fonction des groupes d'acteurs.

---

<sup>3</sup> L'UICN/BRAO dont le siège est à Ouagadougou couvre les pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Léone, Togo, Tchad. Dans chaque pays, l'Etat est membre et il existe d'autres membres de l'UICN qui sont en général des personnes morales.

Cette réalité fonde l'intérêt et l'importance de l'objectif de renforcement des capacités de gestion par la formation des acteurs sur des thèmes étroitement liés à l'amélioration de la gestion des aires protégées. Dans cette perspective, si des sessions de formation de courte durée sont clairement envisageables parce que permettant de doter les participants de compétences utiles liées à une meilleure exécution des activités, il semble tout aussi opportun, dans le cadre du projet de l'UICN/BRAO, de mettre en place une formation de spécialisation de type mastère au profit des cadres supérieurs afin de conforter véritablement les capacités de gestion des aires protégées en Afrique de l'Ouest. L'expertise qui sera ainsi mise en place dans les différents pays couverts par le projet devrait contribuer à assurer la gestion durable des aires protégées.

**C'est dans ce contexte global que la présente étude diagnostic sur les métiers de la gestion des aires protégées en Afrique de l'Ouest et sur la mise en place d'un mastère spécialisé est proposée.**

## **II . OBJECTIFS DE L'ETUDE, TACHES DU CONSULTANT ET METHODOLOGIE GENERALE**

### **II.1. Les objectifs de l'étude**

L'étude a pour objectifs :

- i- D'élaborer un référentiel complet des métiers et compétences des acteurs de la gestion des aires protégées de la région ;
- ii- De faire le diagnostic de l'offre de formation de haut niveau en matière de gestion des aires protégées dans une perspective de développement des compétences des acteurs ;
- iii- De préciser les conditions de faisabilité d'un mastère spécialisé en gestion des aires protégées.

### **II.2. Les tâches du consultant**

Pour atteindre ces objectifs, le consultant exécutera les principales tâches ci-dessous :

- Répertorier et classer les métiers et emplois publics et privés liés à la gestion des aires protégées en Afrique de l'Ouest, ainsi que les fonctions à remplir au sein des structures d'accompagnement (Comité de gestions des aires protégées, Comité villageois de chasse, et.), établir pour chacun de ces métiers et de ces fonctions le référentiel de compétences correspondant ;
- Evaluer l'offre de formation (formation initiale, formation continue) des principales structures publiques et privées de formation aux métiers et emplois dans la gestion des aires protégées ;
- Examiner la faisabilité d'un mastère spécialisé en gestion des aires protégées ;
- Préciser les aspects juridiques, académiques et institutionnels liés à la mise en place de ce mastère ;
- Préciser les modalités techniques et financières pour qu'une des structures envisagées précédemment abrite ce mastère spécialisé en gestion des aires protégées, et proposer les partenariats à construire avec un ou deux autres établissements d'enseignement supérieur présents en Afrique de l'Ouest, si nécessaire pour compléter l'offre de formation.

### II.3. Résultats attendus

Les résultats de l'étude seront présentés dans **trois rapports** :

1. Un premier rapport sur le référentiel des métiers (et des compétences correspondantes) de la gestion des aires protégées en Afrique de l'Ouest ;
2. Un second rapport portant sur les principales institutions de formation (au minimum 5 et au maximum 10) relative à ces métiers ;
3. Un troisième rapport sur la mise en place d'une formation de mastère spécialisé en gestion des aires protégées.

Dans chacun de ces rapports, le consultant fera ressortir :

- Le choix et la justification de la méthodologie retenue pour cette étude ;
- le déroulement de l'étude (entretiens, visites, documents consultés) ;
- Les résultats obtenus ;
- Les annexes utiles.

Les rapports seront d'abord fournis en version provisoire. Après accord sur le fond et la forme du rapport provisoire, le consultant fera parvenir sa version définitive complète en trois (3) exemplaires.

Le consultant joindra également un CD-Rom sur lequel il aura rassemblé l'intégralité des documents produits.

Les résultats des prestations fournies en exécution de cette étude appartiennent à l'UICN qui aura seule le droit de les utiliser et de les diffuser.

### II.4. Méthodologie générale de conduite de l'étude

La méthodologie générale de conduite de l'étude se fera en **deux grandes étapes** :

- La première étape porte sur les métiers et les emplois ainsi que des principales fonctions à remplir par les structures impliquées dans la gestion des aires protégées, les référentiels de compétences correspondant aux métiers, emplois et fonctions types (liste organisée des compétences à maîtriser pour les remplir). Il est sanctionné par un rapport présentant le référentiel des métiers, des emplois et des fonctions types, ainsi que les compétences correspondantes ((liste organisée des compétences à maîtriser pour les remplir).

Les rapports de cette première étape seront soumis à validation avant l'engagement de la deuxième étape.

- La seconde étape porte sur l'analyse de l'offre actuelle de formation aux métiers et aux emplois en matière de gestion des aires protégées et la formalisation d'un mastère de spécialisation conçu pour ces gestionnaires d'aires protégées. Cette étape portera sur :
  - i- les principales institutions de formation de haut niveau (formation initiale et formation continue) dans la sous région (au maximum 10 institutions) et leurs

offres de formation, les référentiels de ces formations (liste des compétences dont l'acquisition est visée par la formation) et l'analyse diagnostique de cette offre de formation.

-ii- les modalités pratiques de mise en œuvre de ce mastère (institutions impliquées, programmes, mode de recrutement de étudiants...).

Cette étape donnera lieu à un rapport qui présentera :

- le diagnostic et l'offre actuelle de formation aux métiers et emplois à la gestion des aires protégées
- Les modalités de mise en œuvre du mastère spécialisé en gestion des aires protégées.

Pour chacune de ces étapes, le consultant s'attachera à rassembler et à capitaliser les données déjà disponibles et à conduire les entretiens nécessaires à distance avec les spécialistes reconnus, dans toute la mesure du possible. Il veillera à :

- Définir un échantillon limité (maximum trois) de pays où l'étude sera complétée, en accord avec le commanditaire, pour validation des travaux bibliographiques et selon nécessité ;
- Cibler, dans chaque pays retenu, les acteurs impliqués dans la conduite de l'étude et mener les enquêtes et concertations/ateliers appropriés pour la collecte, l'analyse des données et la présentation des résultats. Les personnes physiques et les personnes morales membres de l'UICN seront considérées dans ce cadre ;
- Présenter les rapports d'étape en atelier technique de validation sous les auspices de l'UICN.

### **III . DUREE DE L'ETUDE ET EXPERTISE REQUISE**

L'étude est prévue pour une durée de trois mois à compter de la réception par le consultant de l'ordre de service de démarrage de la prestation (ce délai n'inclut pas la tenue de l'atelier de validation).

L'équipe d'experts commise à cette étude sera composée de :

- Un coordonnateur de l'étude, spécialiste en ingénierie de formation et ayant une bonne connaissance de la problématique de la gestion des ressources forestières en Afrique subsaharienne ou un spécialiste de la gestion des ressources forestières ayant de sérieuses références en ingénierie de la formation.
- Un spécialiste du LMD et des formations supérieures (Mastère-Doctorat), ayant une expérience dans la description des emplois et des métiers et une bonne connaissance de la problématique des formations supérieures scientifiques et technologiques. en Afrique subsaharienne et de la gestion de ces formations ;
- Un expert en matière de gestion environnementale ayant une solide expérience des aires protégées, et une expérience solide de terrain.

### **IV . OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIERE**

Le consultant soumissionnaire élaborera un dossier comportant une offre technique et une offre financière.

Le soumissionnaire choisira la forme qui lui convient pour construire son offre, mais il lui sera demandé dans son offre technique de :

- Décrire sa compréhension de la mission et la problématique de l'étude
- Proposer une méthodologie et un calendrier de réalisation.

Quant à l'offre financière, elle présentera le détail des coûts des prestations et de toutes les charges induites par l'étude.